

Mesdames, Messieurs

Le présent formulaire vous permet de demander une expertise en pierre naturelle. Nous vous prions de bien vouloir le remplir de manière aussi complète que possible et de nous le renvoyer par courrier à l'adresse info@amp.ch. En répondant soigneusement aux questions, vous éviterez souvent de devoir recourir à une expertise coûteuse et obtiendrez une réponse rapide par téléphone ou par écrit. Les questions concernant l'entreprise exécutante ou le fournisseur sont importantes afin d'exclure toute partialité de la part de l'expert. Veuillez également tenir compte de la fiche d'information ci-jointe. Merci beaucoup !

1. DONNEUR D'ORDRE DE L'EXPERTISE	
Entreprise / Nom, prénom :	
Profession / secteur d'activité :	Responsable du dossier :
Rue :	Téléphone :
Code postal / Localité :	E-mail :
Date :	Signature :

2. MAÎTRE D'OUVRAGE / ACHETEUR	
Entreprise / Nom, prénom :	
Profession / secteur d'activité :	Responsable du dossier :
Rue :	Téléphone :
Code postal / Localité :	E-mail :

3. ARCHITECTE	
Entreprise / Nom, prénom :	
Profession / secteur d'activité :	Responsable du dossier :
Rue :	Téléphone :
Code postal / Localité :	E-mail :

4. FOURNISSEUR DE PIERRE NATURELLE	
Entreprise / Nom, prénom :	
Profession / secteur d'activité :	Responsable du dossier :
Rue :	Téléphone :
Code postal / Localité :	E-mail :

5. <input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR et/ou <input type="checkbox"/> SOUS-TRAITANT	
Entreprise / Nom, prénom :	
Membre professionnel : <input type="checkbox"/> ARMP <input type="checkbox"/> NVS <input type="checkbox"/> MPVD	
Profession / secteur d'activité :	Responsable du dossier :
Rue :	Téléphone :
Code postal / Localité :	E-mail :

6. OBJET DE CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/> Monument d'importance historique faible <input type="checkbox"/> Monument d'importance historique moyenne <input type="checkbox"/> Monument historique de grande importance.	
<input type="checkbox"/> Construction privée <input type="checkbox"/> Bâtiment public <input type="checkbox"/> Nouvelle construction <input type="checkbox"/> Transformation <input type="checkbox"/> Rénovation <input type="checkbox"/> Immeuble commercial	
<input type="checkbox"/> Immeuble résidentiel <input type="checkbox"/> Immeuble collectif <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Aménagement extérieur <input type="checkbox"/> Objet d'art (pont, tunnel)	
Rue :	Étage :
Code postal / Localité :	Possibilité de stationnement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Concierge / locataire éventuel :	Téléphone :

7. EXPERTISES DÉJÀ EXISTANTES OU COMMANDÉES	
Date de la commande :	Date de l'établissement :
Expert :	Expertise jointe : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Plusieurs expertises ont été commandées	<input type="checkbox"/> sont disponible <input type="checkbox"/> non jointes

8. TRAVAUX DE PIERRE NATURELLE	
Lieu de montage : <input type="checkbox"/> Espace intérieure <input type="checkbox"/> Extérieur	
Pièce : <input type="checkbox"/> Façade <input type="checkbox"/> Élément mural <input type="checkbox"/> Revêtement de sol <input type="checkbox"/> Escalier <input type="checkbox"/> Élément de cuisine	
<input type="checkbox"/> Élément de salle de bain <input type="checkbox"/> Élément structurel <input type="checkbox"/> Autre	
Quantité approximative livrée/traitée en m2 / m3 / m1 / to. :	

9. MATÉRIAU EN PIERRE NATURELLE

Nom / désignation du matériau en pierre naturelle utilisé :
Lieu d'origine : Pays :

10. RÉCLAMATIONS

- Couleur
- Le motif était différent
- Coins manquants
- Structure
- Épaisseur
- Efflorescences
- Type de pose
- Vérification de la facture
- Remplissage des joints
- Nivellement
- Inclinaisons
- Dents saillantes
- Dommages
- Décolorations
- Découpe
- Rayures
- Traces de ponçage
- Fissures
- Tavaux de jointoiment
- Planéité
- Prix / Prix unitaire
- Couleur des joints
- Joints élastiques
- Aspect général
- Contrat non respecté sur la base de la charte d'éthique et de bienfaisance pour la réfection de monuments et bâtiments
- Contrat non respecté / partiellement respecté
- Dimensions / Précision dimensionnelle
- La pierre naturelle ajoutée ultérieurement ne correspond pas au modèle installé précédemment.

Le travail est correct gênant très gênant inacceptable refusé
La pierre naturelle est correcte gênante très gênante inacceptable refusée

Breve description des réclamations (y compris, le cas échéant, les questions déjà formulées en termes juridiques, etc.) :

Voir également les annexes

11. EFFETS D'AUTRES COMPOSANTS / ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / INFLUENCES

Selon vous, existe-t-il un lien entre les défauts constatés et d'autres composants, éléments de construction, travaux de construction ou influences ?
 Oui peut-être Non
lesquels ?

12. ÉTENDUE / LIMITES DE L'EXPERTISE

L'expertise doit-elle se limiter à la pierre naturelle ? Oui Non
Si non : l'expertise doit-elle également traiter les questions suivantes :
 Physique du bâtiment Régime hydrique Coordination avec d'autres corps de métier ou entreprises
 Livraison Installation Livraison et installation Restauration
L'expertise doit-elle se limiter aux constatations et à l'évaluation ? Oui Non
L'expertise doit-elle également inclure des propositions de rénovation ? Oui Non
L'expertise doit-elle également contenir des propositions de comparaison ou d'accord ? Oui Non

13. REMARQUES / LISTE DES ANNEXES

Remarques/liste des annexes :

13. REMARQUES INTERNES À L'ASSOCIATION

Réception de la demande : Réception de l'acompte : Montant :
Expert :

document basé sur la version allemande : Expertisenformular_NVS_2020.pdf

14. ENGAGEMENT ET PROCEDURE

Le formulaire est transmis au comité d'éthique de l'ARMP. Le comité analysera les éléments et décidera s'il poursuit ou non la démarche.
Si la dénonciation est fondée, le suivi auprès des parties concernées sera assuré par l'ARMP, si la dénonciation est jugée infondée, les frais engagés seront supportés par le dénonciateur.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et accepte les modalités ci-dessus.

Date : Signature :

Feuille d'information concernant les factures pour expertises en pierre naturelle

Pourquoi une expertise ?

Des conflits surgissent fréquemment en raison de problèmes de communication lors ou après la pose de la pierre naturelle. Entre clients ou maîtres d'ouvrage et entrepreneurs, cela peut rapidement entraîner une perte de confiance. Dans ces cas, une expertise apporte une aide. Elle permet de ramener la discussion sur un plan strictement technique. Cela peut être utile dans une situation émotionnellement tendue. Les dommages présumés peuvent être évalués objectivement, des solutions élaborées et leurs conséquences estimées. Souvent, des solutions acceptables sont trouvées. Les expertises ont généralement un effet de désescalade et jouent parfois le rôle d'une médiation. Dans la plupart des cas, elles conduisent à la résolution des problèmes et à l'évitement de frais (judiciaires) élevés.

Toutefois, il est extrêmement difficile de chiffrer avec précision à l'avance le coût d'une expertise. Si le mandant souhaite une offre détaillée, celle-ci ne peut normalement être établie qu'après une inspection sur place par l'expert. Le ARMP recommande donc aux mandants d'une expertise de discuter des coûts prévisibles dès le premier contact avec l'expert.

La **Secrétariat de l'Association romande des métiers de la pierre** gère le domaine des expertises pour les cas de dommages et de réclamations ; cette gestion se limite aux aspects administratifs :

1. Entretien avec le mandant de l'expertise.
2. Envoi du formulaire de demande d'expertise au mandant.
3. Transmission du formulaire rempli au comité d'éthique ARMP qui le transmet à son tour à l'expert compétent.

Le formulaire n'est transmis qu'une fois l'acompte de CHF 1'200.– payé.

Cet acompte est bien entendu déduit de l'honoraire final.

4. Réception et vérification de la facture de l'expert.
5. Refacturation du coût total au mandant, avec copie de la facture de l'expert en annexe.
6. Indemnisation de l'expert.

Coordonnées :

Association romande des métiers de la pierre
Case postale 306
1815 Clarens

Le secrétariat n'a aucune influence sur le résultat des expertises (accord/désaccord).

Conformément au Code des obligations, les factures pour expertises doivent être intégralement payées par le mandant. Un éventuel remboursement des frais d'expertise, dans les cas où le mandant a agi à juste titre, relève exclusivement des relations entre ce dernier et les entrepreneurs en pierre naturelle impliqués, fournisseurs, architectes, etc.

Le secrétariat applique les frais de rappel suivants pour les factures non réglées dans les délais :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| 1. Premier rappel : | gratuit |
| 2. Deuxième rappel : | CHF 80.– |
| 3. Troisième rappel : | CHF 150.– |

Frais de poursuite : supplément de CHF 200.– à titre d'indemnité pour dérangement.